



L'AFD ET

les ressources halieutiques



© Romain Chabrol

687 millions d'euros

d'investissements depuis 2008

4,6 millions d'hectares

d'aires marines et côtières protégées soutenues depuis 2008

Des projets dans

45

pays depuis 2008

Une gestion durable et inclusive des écosystèmes marins et côtiers

Les menaces qui pèsent sur les ressources halieutiques - surpêche, pollutions, changement climatique - font désormais l'objet d'un large consensus. Elles compromettent la bonne santé des écosystèmes et les services qu'ils rendent. L'AFD accompagne la transition vers une conservation et une exploitation durable de ces ressources.

#MondeEnCommun

UNE GESTION DURABLE DES écosystèmes marins et côtiers

1

Amélioration de la gouvernance et des politiques sectorielles

L'AFD accompagne les démarches suivantes :

- L'évaluation des stocks et la formulation d'avis scientifiques : les dispositifs d'observation, les outils de suivi, contrôle et surveillance, les outils satellitaires qui permettent de lutter contre la pêche illégale et d'assurer la sécurité et la durabilité des ressources halieutiques font l'objet d'une attention particulière.
- La formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries, en suivant une approche écosystémique des pêches.
- Les démarches de certification et de labellisation dans des contextes où elles répondent à un enjeu environnemental clairement défini et représentent une opportunité socio-économique.

Exemple de financement : en Indonésie, de 2012 à 2017, le projet INDESO (*Infrastructure Development of Space Oceanography*) a permis de mettre en place des pêches durables fondées sur une bonne gestion environnementale et sur la lutte contre la pêche illégale, à partir de l'exploitation et de la valorisation de données océanographiques spatiales optiques et radar. 31,55 millions de dollars, dont 30 de prêt souverain AFD et 1,5 du gouvernement indonésien, ont été consacrés à ce projet.

2

Développement de filières compétitives, inclusives et résilientes au changement climatique

L'AFD accompagne les démarches suivantes :

- L'accroissement de la compétitivité et de la valeur ajoutée des pêcheries nationales. Cela passe notamment par :
 - la mise à niveau énergétique, sanitaire, technique, sociale des armements et des embarcations ;
 - la limitation des pertes post capture, la mise aux normes sanitaires et de traçabilité de tous les maillons des filières ;
 - l'établissement de systèmes d'information centralisés dans les ports ;

- la mise à niveau sanitaire, technologique, environnementale et sociale des entreprises de traitement des pêches à terre ;
- l'aménagement des infrastructures portuaires et de plateformes de débarquement.

- Le développement des filières aquacoles après analyse de leurs impacts.
- Sur la base de plans de développement communautaire, le financement d'investissements collectifs au profit des communautés de pêcheurs, dans le cadre soit de programmes d'appui à la décentralisation dans les communes rurales, soit de programmes dédiés à des filières " pêche/aquaculture " spécifiques, soit de programmes de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Exemple de financement : au Maroc, l'AFD a appuyé l'Office National des Pêches (ONP) de 2011 à 2017, avec un prêt souverain de 27 millions d'euros et une subvention d'1 million d'euros ayant pour objectifs principaux l'exploitation durable des ressources halieutiques et l'amélioration des performances des acteurs.

3

Conservation et restauration des milieux marins et côtiers

Les démarches suivantes sont accompagnées par l'AFD :

- Les Aires marines et côtières protégées (AMCP). Elles sont essentielles à la conservation des écosystèmes et des ressources halieutiques et corrélées aux impératifs économiques, sociaux et politiques de la gestion des pêches.
- Les projets et programmes publics contribuant à la protection des bassins versants et des côtes. La restauration des écosystèmes ayant perdu leur fonctionnalité (mangroves, marais, herbiers marins, plaines inondables) est à ce titre une priorité.

Exemple de financement : en Mauritanie, deux subventions de l'AFD (2,5 puis 5 millions d'euros) et une du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) d'1 million d'euros ont permis la capitalisation du fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la Biodiversité côtière et marine (BACoMaB) qui œuvre au financement pérenne des activités de protection du Parc National du Banc d'Arguin aux côtés de l'Etat mauritanien.